

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-25 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales et aux directives de la Direction Générale des Collectivités Territoriales

§§§

SEANCE : Lundi 27 juin 2022 à 20h00

DATE DE CONVOCATION : Le 21 juin 2022

PRESIDENCE : Madame Denise PRUD'HOMM, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 23

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme PRUD'HOMM Denise, M. SIMON Pierre, M. POUGNARD Xavier, Mme TRANCHANT Emmanuelle, M. THERIN Patrick, Mme GLAZIOU Elisabeth, M. PLEGADES François, M. OLLIVIER Christian, M. LOUTRAGE Jean-Marie, Mme DERRIEN Anne-Marie, Mme LE BESCOND Mireille, M. KERAVAL Didier, Mme GOURIOU Rachel, M. PRAT Didier, Mme SEGONI Graziella, Mme DUMAS Mallory, M. TOURNEUR Philippe, Mme TRANVOUEZ Anne, M. BAULIER Denis.

PROCURATIONS : Mme LE BOUDER Laetitia à Mme DERRIEN Anne-Marie
Mme MEVEL Joëlle à M. POUGNARD Xavier
Mme ALLAIN Pascale à Mme SEGONI Graziella
Mme DELAUNOY Julie à Mme TRANVOUEZ Anne

SECRÉTAIRE : M. OLLIVIER Christian

Présents : 19

Pouvoirs : 4

Votants : 23

DÉLIBÉRATIONS	VOTE
<i>Délibération n° DCM_2022_075 examinée le 27 juin 2022</i> portant sur la réforme de la publicité des actes des collectivités applicable au 1 ^{er} juillet 2022 - Dérogation à la publicité sous forme électronique en choisissant l'affichage en Mairie comme modalité de publicité des actes réglementaires et des décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel	<i>Adopté à l'unanimité</i>
<i>Délibération n° DCM_2022_076 examinée le 27 juin 2022</i> portant maintien du service de la garderie municipale pour les élèves de l'école Sacré Coeur	Adopté, à la majorité, par 16 voix POUR, 4 voix CONTRE (M. Denis BAULIER, Mme Pascale ALLAIN, Mme Graziella SEGONI et Mme Anne TRANVOUEZ) et 3 Abstentions (Mmes Mallory DUMAS, Julie DELAUNOY et M. Philippe TOURNEUR)
<i>Délibération n° DCM_2022_077 examinée le 27 juin 2022</i> portant approbation de la demande de renouvellement du Projet Educatif de Territoire – Plan Mercredi – pour la période 2022-2025	Adopté à l'unanimité

<p>Délibération n° DCM_2022_078 examinée le 27 juin 2022 relative aux tarifs de la restauration scolaire</p>	<p>Adopté, à la majorité, par 17 voix POUR et 6 voix CONTRE (Mmes Pascale ALLAIN, Graziella SEGONI, Anne TRANVOUEZ, Mallory DUMAS et Julie DELAUNOY et M. Philippe TOURNEUR) les tarifs de la Restauration scolaire comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3,55 euros par repas enfant ; - 1,80 euros par repas enfant à compter du 3^{ème} enfant de la famille ; - 5,55 euros par repas adulte.
<p>Délibération n° DCM_2022_079 examinée le 27 juin 2022 relative à la modification des tarifs du Club de plage</p>	<p>Adopté à la majorité par 18 voix POUR et 5 abstentions (Mmes Mallory DUMAS, Julie DELAUNOY, Anne TRANVOUEZ, Graziella SEGONI et M. Philippe TOURNEUR)</p>
<p>Délibération n° DCM_2022_080 examinée le 27 juin 2022 relative au dispositif Cap Armor</p>	<p>Adopté à la majorité par 19 voix POUR et 4 abstentions (Mmes Mallory DUMAS, Julie DELAUNOY, Anne TRANVOUEZ, et M. Philippe TOURNEUR)</p>
<p>Délibération n° DCM_2022_081 examinée le 27 juin 2022 relative à la détermination des taux de promotion pour les avancements de grade</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>Délibération n° DCM_2022_082 examinée le 27 juin 2022 relative à l'actualisation du tableau des effectifs</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>Délibération n° DCM_2022_083 examinée le 27 juin 2022 relative à la mise en place d'un contrat d'apprentissage au Centre Nautique</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>Délibération n° DCM_2022_084 examinée le 27 juin 2022 relative à la cession de la parcelle AE n° 392 et d'une partie de la parcelle AE n° 389, sises rue des Promenades</p>	<p>Adopté à la majorité par 20 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. Denis BAULIER) et 2 abstentions (Mmes ALLAIN Pascale et Mme SEGONI Graziella)</p>
<p>Délibération n° DCM_2022_085 examinée le 27 juin 2022 relative à la désaffectation et au déclassement de la parcelle AD 466 située rue des Korrigans</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>Délibération n° DCM_2022_085 examinée le 27 juin 2022 relative à la désignation d'un nouveau veilleur municipal auprès des jeunes dans le cadre d'un partenariat avec la mission locale Ouest Côtes-d'Armor (MLOCA)</p>	<p>Désigné, à l'unanimité, Mme Elisabeth GLAZIOU comme veilleuse municipale</p>